

COSMOPOLITISME ET JUSTICE GLOBALE
UNE APPROCHE PAR L'EXTRÊME

ALAIN RENAUT

En témoignage de reconnaissance philosophique
à l'Ecole Normale Supérieure de Port au Prince

La réactivation contemporaine du thème cosmopolitique est difficilement séparable du changement de paradigme qui a accompagné la reformulation, au plan global, des théories de la justice sociale issues de Rawls ou formulées contre sa propre théorie, après s'être affrontées les unes avec les autres pendant trois décennies. Il n'est pas exclu au demeurant que ces théorisations, en se restructurant en extension à partir d'exigences de justice élargies au monde, se trouvent confrontées à des interrogations renouvelées également dans leur compréhension : non sans un apparent paradoxe en effet, la globalisation de l'approche des injustices, en déplaçant le regard des inégalités sociales aux contrastes que le monde présente, fait surgir parmi ces contrastes certaines particularisations contextuelles si effarantes par leur caractère extrême qu'elles semblent résister à leur simple subsumption sous les principes généraux qu'ont thématiques les théories de la justice. Contrairement à ce que l'on pourrait croire au premier abord, une philosophie globale s'employant à confronter le monde à des exigences évaluatives et normatives ne fait pas perdre de vue pour autant les situations particulières, elle requiert au contraire de focaliser l'interrogation sur celles qui sont les plus éloignées de telles exigences : aborder les chantiers de la justice globale requiert ainsi d'interroger les situations d'inéquité collective si radicales, entre les plus démunis et les plus nantis, de même qu'entre les plus dominés et les plus puissants du monde, qu'elles apparaissent défier toute intelligibilité et décourager toute intervention s'organisant autrement que selon l'urgence. Philosophier de façon globale consiste en ce sens, non pas certes exclusivement, mais de manière incontournable, à penser dans l'extrême, à partir des données de l'extrême, qu'il s'agisse de l'extrême pauvreté, de l'extrême violence ou encore du risque extrême. Sans suivre ici pour lui-même ce fil conducteur des figures de l'extrême, je voudrais me demander ce que, dans le cadre des réaménagements imprimés aux théorisations de la justice par la prise de conscience de la place que doit y

COSMOPOLITISME ET JUSTICE GLOBALE

trouver une investigation sur de tels contextes, peut apporter, et à quelles conditions, la perspective d'un cosmopolitisme, telle qu'elle apparaît directement appelée par le souci de doter d'une dimension institutionnelle même minimale les réponses apportées aux questionnements de justice globale que soulèvent les contextes extrêmement inégalisés par rapport aux sociétés où les biens à répartir sont relativement abondants : là où les sociétés de relative abondance bénéficient en général, pour au moins s'employer à remédier à leurs inégalités internes, des moyens et des structures de l'Etat de droit, les sociétés dont les situations sont les plus emblématiques d'un monde injuste sont presque toujours corrélées à des Etats plus ou moins « faillis » ou « défailants », ou en tout cas fragilisés, dont il est difficile d'envisager qu'ils trouvent aisément en eux-mêmes les ressources et capacités de tous ordres nécessaires et suffisantes pour faire sortir leurs populations des graves difficultés qui les assaillent¹. De ce constat à la tentation de déplacer de la politique des Etats vers une forme de cosmopolitique l'espace de résolution effective des questions posées par les situations les plus graves en matière de manquements à la satisfaction des besoins et des droits les plus fondamentaux, il n'y alors qu'un pas dont on comprend sans peine qu'il ait accompagné de façon insistante depuis une quinzaine d'années les théorisations de la justice globale. Qu'on en comprenne la logique ne nous dit cependant rien de précis sur ce que l'on doit penser d'un tel déplacement, ni même de la façon dont on peut se représenter l'ampleur de ce qu'il exigerait de la part d'instances non étatiques en un temps où 97 % de l'aide publique au développement sont fournis par les Etats les plus riches². Ce pourquoi je souhaiterais soumettre ici le courant de pensée qui fait référence aujourd'hui au cosmopolitisme au test de sa capacité à répondre aux exigences de justice globale que maximisent les situations extrêmes.

Pour ce faire, je dégagerai d'abord ce qu'apporte à la réflexion sur la justice globale une démarche qui partirait moins des principes généraux d'équité (selon le geste des théories philosophiques contemporaines de la justice) que des données de l'injustice globale telle qu'on s'y trouve confronté dans les situations extrêmes.

¹ Il est édifiant de ce point de vue de comparer la carte de la pauvreté globale et celle Etats « faillis » (*failed State*) telle qu'elle est dressée depuis 2005 par le *Fund for Peace* à partir d'un indice composé de 12 indicateurs exprimant les caractéristiques d'un Etat ne parvenant pas à assurer ses fonctions essentielles. Parmi ces indicateurs figurent les inégalités entre les groupes sociaux, les cycles de violence et les violations généralisées des droits humains. Il en ressort qu'en 2013, 15 sur 20 des Etats les plus « faillis » se situent en Afrique et que Haïti se classe au dixième rang. Je n'ignore pas que cette notion d'Etats « faillis » et l'établissement de l'indice qui y correspond donnent lieu à beaucoup de discussion : exprimé aussi parfois en termes, sans doute préférable, de « vulnérabilité étatique », ce qui nous est ainsi signalé concernant les Etats des sociétés les plus extrémisées du point de vue de la justice globale ne saurait pour autant être tenu pour insignifiant.

² O. Charnoz et J.-M. Sévérino, *L'aide publique au développement*, Paris, La Découverte, 2007.

COSMOPOLITISME ET JUSTICE GLOBALE

J'exposerai ensuite ce que l'idée cosmopolitique pourrait apporter à une prise en considération méthodique de ces contextes de vie ou de survie des plus pauvres du monde. Plus précisément, je souhaiterais faire apparaître en quoi partir du type d'injustices dont on peut faire l'expérience dans des contextes comme ceux de Haïti ou de l'Afrique subsaharienne convoque certes une référence à l'idée cosmopolitique, mais impose aussi à cette idée, pour que l'expérience de telles données ne se trouve pas à nouveau trahie, de sérieuses délimitations à portée déflationniste³.

UNE APPROCHE RENOUVELÉE DES QUESTIONS DE JUSTICE GLOBALE

L'indignation ne constitue assurément ni le régime durable d'une politique, ni celui d'une philosophie politique. Pour ce qui est du philosophe, elle peut cependant le rappeler aux exigences constitutives de sa discipline : celle de concevoir une réponse à la question du meilleur régime politique et d'éclairer les conditions de sa réalisation au moins partielle ou sectorielle, y compris dans les situations les moins idéales. Ainsi, quand, travaillant sur les inégalités, le philosophe se confronte à une expérience, y compris sur le terrain, des situations d'inégalisation « globale » les plus extrêmes (comparativement aux situations qui lui sont plus coutumières), l'indignation peut lui suggérer certaines des conditions à remplir par telle ou telle de ses convictions pour qu'il continue à s'y reconnaître – savoir, en l'occurrence, celle de pouvoir au moins intégrer dans ses convictions de philosophe politique ce que l'indignation pointe en matière de dysfonctionnements du réel. L'intégrer de façon à comprendre le monde jusque dans ses aspects les moins justifiables et, le cas échéant, à indiquer des voies permettant de l'améliorer. Sauf, assurément, à déconstruire entièrement l'indignation, sans rien en garder qui pût nourrir la réflexion, et à désigner, dans un esprit que l'on dira « hégélien », l'objectif même d'une amélioration du monde comme porté par l'illusion du point de vue fini ou de la jeunesse qui ne sait pas encore que le Bien s'accomplit dans le monde de toute éternité, y compris à travers les formes les plus éprouvantes du travail du négatif.

Je n'étais certes pas hégélien avant d'aller à Port au Prince. Dispenser avec deux autres collaborateurs de mon programme de recherche des séances de formation et d'échange sur la justice globale à un auditoire impliqué et exigeant dans un container réfrigéré tenant lieu de salle de cours au sein

³ Au-delà de cette introduction, j'indique avoir souhaité garder à la réécriture de ce texte une dimension de la forme qui était la sienne lors de sa présentation orale dans le cadre du colloque où il avait été prononcé. La volonté de conserver quelque chose de cette forme orale répond à la conscience que j'ai encore de ce qu'était pour moi le contexte de cette intervention, qui a eu lieu une dizaine de jours seulement après mon retour d'une mission en Haïti (28 octobre-4 novembre 2013), où l'expérimentation que j'évoque ici a réellement eu lieu.